

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Art.-No.

517 9015

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésif, colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: REMA TIP TOP AG
Rue: Gruber Strasse 65
Lieu: D-85586 Poing
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 100
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

Fournisseur

Société: Rema Tip Top Vulc-Material AG
Rue: Birmensdorferstrasse 30
Lieu: CH 8902 Urdorf
Téléphone: +41 (0) 44 / 735 8282
e-mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch
Téléfax: +41 (0) 44 / 7358299

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Toxikologisches Informationszentrum,
CH-8028 Zürich ++41(0)44-2515151, Notfallnummer 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acétate d'éthyle
Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 2 de 13

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient bis(Dibutyldithiocarbamate) de zinc. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation contenant du acétate d'éthyle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 3 de 13

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
141-78-6	Acétate d'ethyle			< 55 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
92062-15-2	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane [Solvant naphta (pétrole)]			< 30 %
	926-605-8		01-2119486291-36	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411 EUH066			
1314-13-2	Oxyde de zinc			< 2,5 %
	215-222-5	030-013-00-7	01-2119463881-32	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
14634-93-6	bis(N-Éthyl-N-phényldithiocarbamate) de zinc			< 1 %
	238-677-1			
	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 4; H319 H413			
5459-93-8	N-Cyclohexyl-N-éthylamine			< 1 %
	226-733-8		01-2119949285-29	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H311 H332 H302 H314 H318 H412			
136-23-2	bis(Dibutyldithiocarbamate) de zinc			< 0,5 %
	205-232-8	006-081-00-9	01-2119535161-51	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H317 H335 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
141-78-6	205-500-4	Acétate d'ethyle	< 55 %
	dermique: DL50 = > 18000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5620 mg/kg		
1314-13-2	215-222-5	Oxyde de zinc	< 2,5 %
	par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
5459-93-8	226-733-8	N-Cyclohexyl-N-éthylamine	< 1 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 750 mg/kg; par voie orale: DL50 = 590 mg/kg		

Information supplémentaire

D'après la note P de la règlement (CE) No. 1272/2008, la substance " solvant naphte (pétrole) " ne doit pas être classifiée comme "cancérogène" ou "mutagène" car la teneur en benzène (numéro EINECS 200-753-7) est inférieur à 0,1 pourcent en poids.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
 En cas de malaise consulter un médecin.
 Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 4 de 13

Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler aussitôt un médecin.
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Attention! Risque d'aspiration!

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.
Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 5 de 13

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

N'utiliser que des appareils antidéflagrants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Maintenir une ventilation et une extraction d'air convenables au poste de travail.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants.

Acides nitreux et autres agents nitrosants

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif, colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 6 de 13

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	730		VME 8 h	
		400	1460		VLE courte durée	
1314-13-2	Oxyde de zinc (fumée) (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
		-	3		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Protection contre les projections:

 Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 120 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).

 Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Camatril Velours 730> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	noir
Odeur:	type ester

Testé selon la méthode

pH-Valeur: n.d.

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: < - 20 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 76 °C

Point de sublimation: n.a.

Point de ramollissement: n.d.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 7 de 13

Point d'éclair: - 18 °C

Inflammabilité

solide/liquide: n.a.

gaz: n.a.

Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité: 2,1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 11,5 vol. %

Température d'auto-inflammation: 460 °C

Température d'inflammation spontanée

solide: n.a.

gaz: n.a.

Température de décomposition: n.d.

Propriétés comburantes

Non oxyder.

Pression de vapeur: n.d.

Densité (à 20 °C): 0,9 g/cm³Hydrosolubilité:
(à 20 °C) Non miscible**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Viscosité dynamique: n.d.

Viscosité cinématique:
(à 40 °C) > 20,5 mm²/sDurée d'écoulement:
(à 23 °C) > 30 s 3 mm DIN/ISO 2431

Densité de vapeur relative: n.d.

Taux d'évaporation: n.d.

Épreuve de séparation du solvant: 0 %

Teneur en solvant: < 80 %

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 8 de 13

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.5. Matières incompatibles

Acides nitreux et autres agents nitrosants
Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pendant l'incendie, il peut se produire:
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, oxydes d'azote (NOX).
Un maniement inapproprié, par exemple de grandes quantités du produit combinés avec une forte chaleur et avec des agents azotants, rend possible une dissociation d'éléments nitrosaminiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Absence de données toxicologiques.

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient bis(Dibutylthiocarbamate) de zinc. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Acétate d'ethyle; Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane [Solvant naphta (pétrole)])

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Autres informations

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure:
Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.
Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.
Un maniement inapproprié, par exemple de grandes quantités du produit combinés avec une forte chaleur et avec des agents azotants, rend possible une dissociation d'éléments nitrosaminiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane
CL 50/Oncorhynchus mykiss/96 h = 12 mg/l
CE50/Daphnia magna/48 h = 3 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 9 de 13

CE50/Pseudokirchneriela subcapitata/72 h = 55 mg/l
Oxyde de zinc
CE50/Ceriodaphnia dubia/48 h = 0,01 - 0,1 mg/l
CE50/Selenastrum capricornutum/72 h = 0,01 - 0,1 mg/l
N-Cyclohexyl-N-éthylamine
CE50/Daphnia magna/48 h = 10 - 100 mg/l
CEr50/Desmodesmus subspicatus/72 h = 10 - 100 mg/l
bis(Dibutyldithiocarbamate) de zinc
CL 50/Oncorhynchus mykiss/96 h = 520 mg/l
CL 50/Lepomis macrochirus/96 h = 880 mg/l
CE50/Daphnia magna/48 h = 0,74 mg/l
Acétate d'éthyle
CL 50/Pimephales promelas/96 h = 230 mg/l
CE50/Daphnia magna/48 h = 610 mg/l
CE50/Scenedesmus subspicatus /72 h = 5600 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 10 de 13

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Adhésifs
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Adhésifs
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Adhésives (Solvent naphtha (petroleum))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Marine polluant:	Yes
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 11 de 13

14.1. Numéro ONU:	UN 1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Adhésives
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV):	< 80 %
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
Informations complémentaires:	E2

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 12 de 13

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,6,7,8,10,11,12,13,14,15.

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative
LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION T2-B4

Date de révision: 23.09.2021

Code du produit: 00156-0114

Page 13 de 13

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient bis(Dibutyldithiocarbamate) de zinc. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)